Le métier d'avocat

Par **droitlys**, le **24/02/2017** à **19:23**

Bonjour,
Intéressé par le métier d'avocat, j'ai acheté le livre " Le droit pour les nuls".
Actuellement sur la page expliquant ce que fait l'avocat, un mot revient régulièrement : "contentieuse".
J'ai fais plusieurs recherches pour comprendre ce mot,sans succès.
Voici les deux phrases qui me laissent perplexe :
1."L'avocat en France aujourd'hui exerce principalement deux types d'activités : (...) d'autre part, la défense contentieuse.

2. L'avocat élabore la stratégie contentieuse avec son client.

Que veut donc dire la défense contentieuse et la stratégie contentieuse ?

Merci d'avance aux réponses qui seront apportées.
J'espère avoir été clair, je ne m'inscrit jamais sur des forums, mais ne trouvant pas de réponse , j'espère comprendre grâce à des personnes ayant des connaissances sur le droit!

Par **Xdrv**, le **24/02/2017** à **19:34**

Bonjour,

Comme vous vous en doutez la plupart du temps où un avocat est saisi c'est en cas de contentieux. On ne va pas chez l'avocat quand tout va bien.

Ainsi, "la défense contentieuse" signifie que l'avocat défend son client de ce qui lui est reproché.

Si vous voulez voir je vous conseil d'assister à une audience, lesquelles sont généralement publiques, pour voir en quoi cela consiste.
Par exemple vous avez chaque semaine des audiences au tribunal correctionnel, vous pouvez ainsi vous rendre compte en quoi cela consiste : le procureur de la République défend la société, il reproche des choses si vous voulez, et le prévenu est défendu par son avocat s'il en souhaite.
En d'autres termes vous verrez comment une personne "accuse" le prévenu et comment une autre le défend :)

Par **Fax**, le **25/02/2017** à **00:34**

Bonsoir,

Le nom "contentieux" signifie litige, différend, autrement dit encore pour être encore plus simple un problème qui oppose deux parties.

L'avocat compte parmi ses missions la défense des intérêts de son client à l'occasion d'un litige qu'il l'oppose à une autre partie.

Par **droitlys**, le **25/02/2017** à **10:12**

merci de vos réponses. Désormais, j'ai compris.

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés